Chariot automoteur à conducteur porté - R.489 - Formation Autorisation de conduite

Module théorique

Formation e-learning

OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir ou actualiser ses connaissances théoriques nécessaires à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté afin de se préparer à l'obtention ou au renouvellement d'une autorisation de conduite

Compétences visées

-Connaître la réglementation, les devoirs et responsabilités
-Connaître la technologie des chariots automoteur à conducteur porté
-Connaître les principaux types de chariots et les différentes catégories
-Connaître les règles de circulation et de conduite en entreprise applicables
-Connaître les risques liés à l'utilisation des chariots automoteur
-Être capable d'exploiter des chariots automoteur
-Être capable d'effectuer les vérifications d'usage des chariots automoteurs
-Être capable d'effectuer une prise de poste, une fin de poste, les vérifications d'usage et les opérations d'entretien courant
-Être capable de conduire et manoeuvrer un chariot automoteur à conducteur porté

PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 3 heures. Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires, de leur expérience et des catégories réalisées.

Nombre de participants de 1 à 1 participants maximum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois (recommandé).

Formations en FOAD uniquement

PRÉ-REQUIS

Être âgé d'au moins 18 ans
Disposer d'un poste de travail permettant l'utilisation du module dans les meilleures conditions détaillées dans l'annexe A jointe à ce document
Pour le renouvellement : avoir réalisé une formation initiale ou recyclage de moins de 5 ans

Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail
Arrêté du 2 Décembre 1998
Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999
Décret n°2015-172 du 13 février 2015
Recommandation CNAM R.489

Programme détaillé

- Connaissances générales
  Réglementation
  Devoirs
  Responsabilités

- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
  Les différentes sources d'énergie existantes
  Les dispositifs de sécurité, leur fonction
  Les organes de services et leur rôle
  Les composants et mécanismes, leur technologie et leur fonctionnement
  Les différents réglages du poste de conduite et leur objectif

- Les principaux types de chariots de manutention
  Les différentes catégories
  L'adéquation

- Stabilité des chariots de manutention
  Notions élémentaires de physique
  L'évaluation des charges à manutentionner
  Les facteurs d'instabilité du chariot
  La plaque de charge

- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
  Les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention
  Les principales causes d'accident
  Les conditions de freinage des chariots
  Les règles de circulation et de conduite en entreprise
  Le gerbage/dégerbage
  Les règles de chargement/déchargement des véhicules
  Les opérations de fin de poste - maintenance

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Module E-learning composé de 12 chapitres et d'une évaluation des connaissances

Formation Initiale - Le stagiaire suit l'ensemble des chapitres et est évalué en fin de parcours

Formation Recyclage - Des tests de positionnement permettent de fournir automatiquement le parcours adapté aux connaissances du stagiaire. Une évaluation est réalisée à l'issue de la formation

Notre formule E-learning comprend un tutorat de connexion et de gestion administrative.

Moyens techniques

Le stagiaire doit disposer d'un poste de travail conforme aux prérequis détaillés dans l'annexe A ci-jointe.

Modalités d'évaluations

L'évaluation des acquis du stagiaire est réalisée en fin de parcours

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de suivi est délivrée à l'issue de l'évaluation finale

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr